



PV du CONSEIL MUNICIPAL du 17 novembre 2025

Présents :

Absents excusés :

2025 11 17- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 octobre 2025

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2025.

Le conseil approuve à l'unanimité

2025 11 17- 2 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Afin de pallier au surcroit de travail lié aux congés maladie de la secrétaire titulaire et de sa remplaçante, madame le maire propose de créer un emploi non permanent d'une durée d'un mois.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité

2025 11 17- 3 Convention d'occupation temporaire en forêt communale
CCA/ONF/Commune

La commune de Mostuéjouls est propriétaire d'une forêt qui relève du régime forestier, gérée par l'ONF.

La commune a été sollicitée par monsieur Julien Guers, président de l'ACCA de Mostuéjouls, pour la création de cultures faunistiques sur une parcelle soumise au régime forestier de l'ONF.

Une convention tripartite (ONF/Commune/ACCA), définissant les conditions d'occupation est présentée pour approbation au conseil, selon les modalités suivantes :

La convention d'une durée de 9 ans autorise la mise en place de cultures faunistiques sur 2 zones différentes, pour une surface totale de 1 ha, avec reboisement de la zone avec une densité de 400 tiges/ha.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de reporter ce point

2025 11 17- 4 Projet de citerne enterrée DFCI à proximité de la maison des Arziolles

L'incendie du 08 août 2022 au Massegros, Rivièrre sur Tarn et Mostuéjouls a ravagé 1 207 ha de végétation (principalement de la forêt), dont 1 107 ha dans l'Aveyron.

A la suite de l'incendie, les communes du Causses Rouge et du Causse de Sauveterre en Aveyron ont confié au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses l'élaboration d'un Plan de massif DFCI.

A Mostuéjouls le Plan de massif DFCI du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre recense 3 points d'eau à planifier : deux points d'eau à vocation DFCI pour la protection de la forêt, et un point d'eau autoalimenté à vocation DECI et DFCI est prévu au niveau de la Maison des Arziolles.

Ce point d'eau a pour objectif de constituer une réserve d'eau permanente pour lutter contre les incendies de toute nature. Il a donc une vocation DECI et DFCI avec toutefois, compte-tenu de sa situation, une vocation prioritaire à la protection et à la défense des zones déjà urbanisées et de la maison des Arziolles contre les incendies.

L'objectif du projet vise à poser une citerne enterrée de 60m³ sous le parking de la Maison des Arziolles afin de bénéficier du débit permanent d'une source (fontaine de Fonsoustayrolles) et de manière à laisser le trop-plein de la citerne s'écouler en permanence dans le ruisseau situé en aval de la fontaine.

Le coût total prévisionnel de ce projet est estimé à 42 000 € HT

Pour financer ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une aide de 80% maximum via le Fonds Vert, soit 33 600 €, avec un reste à charge pour la commune de 8400 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de ce projet, et d'autoriser madame le maire à solliciter une aide via le Fonds Vert au titre de la Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adopter cette proposition à l'unanimité

2025 11 17– 5 Cession d'une parcelle à Cèzes, prix de vente et enquête publique

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, la proposition de monsieur Parthenay, propriétaire d'une habitation à Cèzes. Il souhaite faire l'acquisition d'une parcelle de terrain attenante à sa maison, en vue de construire une extension du bâtiment existant.

Pour permettre à la commune de vendre cette parcelle à Monsieur Parthenay, il convient de procéder au déclassement de la parcelle. Un bornage (pris en charge par le demandeur), a été établi.

Une enquête publique devra avoir lieu en mairie pendant 15 jours, afin de recevoir les observations éventuelles des habitants. Le coût prévisionnel de rémunération du commissaire enquêteur est de 500 €, à charge de la commune.

Monsieur Parthenay propose d'acheter cette parcelle au prix de 2000 €, hors frais de notaire qui seront à sa charge.

Il est proposé au conseil d'autoriser madame le Maire à mettre en œuvre la procédure d'enquête publique préalable au déclassement de ce chemin, prévue du lundi 12 au 26 janvier 2026 inclus, et de désigner le commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité

2025 11 17– 6 Sécurisation des installations électriques des cloches de l'église Saint Pierre et Saint Paul de Mostuéjouls

Le rapport de visite dans le cadre de la maintenance préventive annuelle des installations campanaires de la commune, indique que pour l'église Saint Pierre et Saint Paul de Mostuéjouls, les équipements électriques sont vétustes et que des travaux de remise en état et

de sécurisation sont nécessaires (moteur de la volée 1, tintement cloche1, sécurisation de l'installation électrique, remplacement des échelles d'accès aux cloches,...)

Deux devis ont été fournis d'un montant de :

- 2 624,00 € HT pour la mise en sécurité électrique, soit 3 148,80 € TTC
- 1 807,00 € HT pour le remplacement du moteur de volée vétuste de la cloche 1, soit 2 168,40 € TTC

Les crédits nécessaires à ces réparations seront inscrits au budget 2026

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité

2025 11 17– 7 Obligations Légales de Débroussaillement : démarche d'appui opérationnel de la communauté de Communes de Millau Grands Causses

Dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) qui incombent aux communes, la communauté de commune de Millau Grands Causses propose aux communes des prestations de conduite et de mise en œuvre du suivi technique, juridique et administratif des opérations relatives aux OLD.

Une convention fixant les modalités de cette prestation est proposée, avec un coût de 1,10 € par an et par habitants maximum.

Après présentation de la convention, et délibération, le conseil décide de reporter ce point

2025 11 17– 8 Approbation du règlement intérieur des services d'Aveyron Ingénierie

Les services Départementaux d'Aveyron Ingénierie sont au service des adhérents auxquels ils apportent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Leurs missions consistent à accompagner les collectivités dans le montage et la réalisation de dossiers et de leur offrir des réponses adaptées à leurs interrogations et leurs besoins.

Ils interviennent dans des domaines très divers : Patrimoine bâti et équipements publics, l'eau et l'environnement, Urbanisme et planification, conseils juridiques et accompagnement aux montages de projets etc...

Le règlement intérieur est présenté à l'assemblée, il définit les principes, le périmètre d'intervention, les modalités des interventions et la tarification, les règles de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le règlement intérieur à l'unanimité

2025 11 17– 9 Financement de l'école du Rozier

Madame le maire donne lecture d'un projet de courrier destiné à monsieur le Maire du Rozier, concernant le prévisionnel de financement des frais de scolarisation pour l'année 2025-2026.

Madame le Maire propose de limiter l'augmentation de la participation de la commune pour les frais extra-scolaires à 200€ par enfants, soit une participation globale à payer à la mairie du Rozier, de 930 € par enfant scolarisé.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité, et autorise Mme le Maire à envoyer le courrier à Mr le Maire de Rozier.

Questions diverses